

Objekttyp: **TableOfContent**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **25 (1880)**

Heft 21

PDF erstellt am: **19.04.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

REVUE MILITAIRE SUISSE

N° 21

Lausanne, le 30 Novembre 1880.

XXV^e Année.

SOMMAIRE. — Du recrutement, II, p. 465. — Entrée d'un bataillon au cantonnement, p. 470.

SUPPLÉMENT COMME ARMES SPÉCIALES. — Carte du Glacier du Rhône, p. 481. — Bibliographie : *Les nouvelles défenses de la France*. - *Le pays et l'armée*, p. 485. — Nouvelles et chronique, p. 495.

DU RECRUTEMENT

II

Voici la traduction de la réplique de M. le colonel Ziegler, médecin en chef, aux articles de M. le lieutenant-colonel Rouge, annoncée dans notre dernier numéro, réplique datée de Berne, 23 novembre courant :

La substance du premier article de M. le lieutenant-colonel D^r Rouge est la suivante : La diminution du nombre des jeunes gens reconnus aptes au service n'a rien à faire avec l'état physique de nos « vigoureuses » populations. Notre assertion attribuant cette diminution à l'alcoolisme serait erronée. La cause en réside tout entière dans un vicieux système de recrutement : les résultats du recrutement dans d'autres pays le prouvent. Dans les Etats voisins, le soldat est exposé à de plus grandes chances de maladie et de mortalité par la vie en commun pendant plusieurs années, par le fait que ces Etats ont des colonies et qu'ils ont à soutenir des guerres d'invasion ou de conquête. Notre armée, au contraire, c'est le peuple armé pour la défense de la patrie. Il n'y a ni colonies à garder, ni pays à conquérir ; nos milices restent chez elles, dans leur milieu normal (*sic*), à proximité des villes, des villages, des habitations, si serrées sur notre sol pourvu d'innombrables moyens de communication. (Chaque soldat aurait-il donc un fiacre à sa disposition ?)

A sa sortie de la landwehr, chacun de nos soldats a fait tout au plus quatre mois de service (*sic*). Ce qu'on réclame de nos milices n'est donc pas à comparer avec ce qu'on exige des troupes des autres Etats. Dès lors, pourquoi exiger des recrues de milices autant que des recrues d'une armée permanente ?

Je répondrai, pour commencer, aux allégués renfermés dans ce premier article.

Je remarquerai d'abord que M. R. appuie sa démonstration sur les résultats du recrutement dans des armées étrangères et cela sans indiquer ses sources. Il cite aussi, sans dire où il les prend, les chiffres faisant partie de la communication lue par le D^r Hurlimann lors de la réunion, à Zoug, le 21 septembre 1880, de la Société suisse d'utilité publique.

Dans ce moment, je n'ai malheureusement pas le temps de rechercher où M. R. a puisé ses renseignements. Je me bornerai à indiquer